Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_244-DE

Délibération n° 2026.244

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :	
Pour :	52
Contre :	0
Abstention :	0

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.244 - MOBILITES – Conventions relatives à la desserte de Fougères Agglomération sur les communes de Romagné et Fougères par le service de transport de Couesnon Marches de Bretagne, « COUESNON CONNEXION »

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_244-DE

Fougères Agglomération **2026.244**

2026.244 - MOBILITES – Conventions relatives à la desserte de Fougères Agglomération sur les communes de Romagné et Fougères par le service de transport de Couesnon Marches de Bretagne, « COUESNON CONNEXION »

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, Couesnon Marches de Bretagne expérimente une offre de transport en commun pour ses habitants et usagers du territoire, à partir du 31 août 2026 pour une durée de deux ans. Les dessertes proposées incluent le pôle d'échange multimodal (PEM) de Romagné, ainsi que la gare routière de Fougères sur le périmètre de Fougères Agglomération.

En attendant la création des Comités Locaux de Mobilités issus de la création du Syndicat Bretagne Mobilités, il est nécessaire que les trois Autorités Organisatrices des Mobilités, chacune sur leur périmètre, délibèrent pour autoriser les dessertes des différents territoires.

Aussi deux conventions sont proposées, une tripartite entre la Région Bretagne, Couesnon Marches de Bretagne, et Fougères Agglomération, propriétaire du foncier du PEM de Romagné et l'autre quadripartite associant également la Ville de Fougères, propriétaire du foncier de la gare routière.

Les conventions associées à cette délibération expriment le cadre du partenariat et le fonctionnement des services. La Région Bretagne et Fougères Agglomération ont été attentifs à ce que les horaires proposés limitent les concurrences potentielles entre les différents services proposés et à ce que la capacité de stationnement des véhicules aux heures de pointe du transports scolaires soit possible.

Le service proposé par Couesnon Marches de Bretagne, « Couesnon Connexion » est constitué :

- d'une ligne régulière en car de 22 places au départ des Portes du Coglais (2 allers le matin, 1 midi, 2 le soir) à destination de Fougères,
- de 2 navettes sur réservation aux départs de Le Châtellier à destination de Fougères en véhicule 5 places et de Romazy à destination du PEM de Romagné en véhicule 9 places.

Il est convenu que l'arrêt sur le PEM de Romagné se fera devant l'arrêt Breizh GO «Les Estuaires » et qu'en attendant la fin des travaux du PEM et de la gare routière de Fougères, l'arrêt de Couesnon Connexion s'effectuera provisoirement au niveau de l'arrêt « Jean Jaurès » de Fougères (arrêt Breizh Go et SURF).

Lors de la phase expérimentale, il n'est pas demandé de contrepartie financière à Couesnon Marches de Bretagne quant à l'utilisation des infrastructures appartenant à Fougères Agglomération. Cette clause sera à réexaminer selon la pérennité du dispositif.

Les conditions d'affichage sur l'arrêt Jean Jaurès feront l'objet d'un échange entre la Ville de Fougères, leur concessionnaire Védiaud et Couesnon Marches de Bretagne.

Fougères Agglomération participera aux comités de ligne ainsi qu'au comité des partenaires de Couesnon Marches de Bretagne et restituera état d'avancement et bilans en commission Mobilités.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 31 août 2026 ;

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_244-DE

Fougères Agglomération **2026.244**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention tripartite entre Couesnon Marches de Bretagne, la Région Bretagne et Fougères Agglomération autorisant le transport sur réservation au départ de Romazy et à destination du Pôle d'Echange Multimodal de Romagné ;
- **D'APPROUVER** la convention quadripartite entre Couesnon Marches de Bretagne, la Région Bretagne, Fougères Agglomération et la Ville de Fougères autorisant le transport sur réservation au départ de Le Châtellier et la navette régulière au départ des Portes du Coglais tous deux à destination de la gare routière de Fougères.
- **DE VALIDER** les conditions des deux conventions ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente à signer et exécuter tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET